



DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
COMMUNE
DE
CLÉRY SAINT ANDRÉ
Code postal:45370
Téléphone: 02.38.46.98.98

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

FERMETURE DE VOIRIE

Le Maire de la commune de Cléry-Saint-André,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4, L2542-2 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande de la mairie, l'Allée des Roses sera fermée pour des raisons de sécurité à partir du vendredi 15 mai pour une durée indéterminée.

ARRÊTE n° 67-5-2026

Article 1 : L'allée des Roses est temporairement fermée à partir du vendredi 15 mai 2026 pour une durée indéterminée jusqu'à fin des travaux, de remise en état.

Article 2 : Pour l'accès un aménagement est en place pour permettre aux piétons d'emprunter un cheminement par les espaces verts.

Article 3 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Cléry Saint André, Monsieur le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète et à Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement.

Fait à Cléry-Saint-André,
Le vendredi 15 mai 2026.
En l'absence de Madame le Maire

Le 1^{er} adjoint en charge des travaux
Monsieur D'HOOP Jean-Christophe



